Municipalité de Sainte-Sabine

À TOUT INTÉRESSÉ
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 16-03
CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-10-350

Prenez avis que le 1er août 2016, dans la salle des délibérations du conseil, à l'hôtel de ville, situé au 185, rue principale, à Sainte-Sabine, à compter de 20h00, se tiendra une séance du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Sabine, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante:

Nom du propriétaire et du demandeur : Ginette Marchessault
Numéro de lot : 4 376 840
Adresse du site concerné : 123 à 127, rang Beaulieu
Zone no. : A-03

Cette demande concerne les dispositions réglementaires de l'article 31 du *Règlement de lotissement No. 2007.07.292*, ainsi que l'annexe C – Grilles des usages et normes (zone A-03) du *Règlement de zonage numéro 2007.07.291*.

Nature de la demande:

La dérogation mineure vise à autoriser la création d'un lot d'une superficie de 5 000 mètres carrés à partir du lot 4 376 840. Cette opération cadastrale a pour but de détacher la résidence de la terre agricole appartenant au demandeur. Le projet contrevient à l'article 31 du règlement de lotissement numéro 2007.07.292, puisqu'il a pour effet de rendre non conforme l'une des marges latérales de la résidence existante. Le règlement de zonage numéro 2007.07.291, dans la zone A-03, exige qu'une marge latérale minimale de 7,5 mètres soit respectée. Toutefois, en créant le nouveau lot, la marge latérale sera de 5,12 mètres.

Raison invoquée :

L'obligation de respecter la marge latérale minimale de 7,5 mètres est impossible, car la limite projetée du lot ne peut pas être modifiée dû à la présence d'un fossé.

DONNÉ À SAINTE-SABINE CE 12e JOUR DE JUILLET 2016.

Chantal St-Germain
Directrice générale
Secrétaire-trésorière